



Département de Loire-Atlantique
Arrondissement de Châteaubriant
Commune de Notre-Dame-des-Landes

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 10 juillet 2023 – 19H30

L'an deux mille vingt-trois, le 10 juillet, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de NOTRE-DAME-DES-LANDES, convoqué le 05 juillet 2023, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul NAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 13 puis 12

Nombre de conseillers représentés : 4

Etaient présents : Bernard AUBRAYE, Romain BUGEL, Fanny BURBAN, Pierre CHARRIER, Patricia CORNET (jusqu'à 20H33), Marine GUILLoux, Patrick MAILLARD, Ghyslaine MORTIER-DORIAN, Jean-Paul NAUD, Laurent PAPIN, Dominique PERRAUD, Maurice PERRAIS, Marie-Annie RUIZ

Absents : Guillaume LE PERON,

Excusées : Nathalie MARAIS-CHARTIER, Jean-François COYARD, Pauline POTEL, Isabelle PROVOST,

Pouvoir :

Jean-François COYARD donne pouvoir à Fanny BURBAN pour le représenter

Nathalie MARAIS-CHARTIER donne pouvoir à Jean-Paul NAUD pour la représenter

Pauline POTEL donne pouvoir à Dominique PERRAUD pour la représenter

Isabelle PROVOST donne pouvoir à Marie-Annie RUIZ pour la représenter

Secrétaire : Maurice PERRAIS est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 et constate que le quorum est atteint

Monsieur le Maire propose ensuite aux membres du Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal du conseil municipal du 9 juin 2023. Marine GUILLoux fait remarquer une erreur matérielle concernant le point « attribution du marché de restauration scolaire ». M. le Maire répond que cette erreur matérielle sera corrigée. Le procès-verbal de séance est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Urbanisme : renonciation du droit de priorité de la Commune sur la rétrocession de parcelles situées dans l'ex-zone aéroportuaire
2. Aménagement : Bilan de clôture de la ZAC des Tannerettes
3. Aménagement : choix du scénario d'aménagement futur de la zone de loisirs
4. Finances : demande de subvention pour l'aménagement d'une structure « City Park » et « Skate Park », au titre du programme « 5 000 équipements sportifs » proposé par l'État.
5. Finances : décision modificative n°1 du budget principal de la commune
6. Finances : évolution des loyers communaux au 1^{er} septembre 2023
7. Finances : évolution des tarifs des services enfance-jeunesse
8. Enfance-jeunesse : modification des règlements intérieurs des services enfance-jeunesse
9. Intercommunalité : avenant à la convention du service commun « informatique »
10. Bâtiments communaux : décision quant au mode de gestion du futur chantier du bâtiment « 3 rue de Nantes ».
11. Relevé de décisions.
12. Informations diverses.

Urbanisme : renonciation du droit de priorité de la Commune sur la rétrocession de parcelles situées dans l'ex-zone aéroportuaire

M. le Maire expose :

Par courrier en date du 17 mai 2023, reçu en mairie le 22 mai, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) des Pays de la Loire a informé la Mairie de la possibilité de faire valoir son droit de priorité pour l'acquisition de parcelles situées dans l'emprise de l'ex-zone aéroportuaire.

Ces parcelles, toutes situées dans le périmètre du PEAN, représentent une surface totale de 1 294 975m² pour un total de 316 167.00€.

M. le Maire propose de renoncer à l'utilisation de ce droit de priorité au profit, d'une part, de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres, pour que cette dernière puisse exercer son droit de priorité sur les parcelles nécessaires à la réalisation de la liaison douce reliant le bourg de Notre-Dame-des-Landes à la zone d'activités de l'Erette-Grand-Haie et au bourg de Grandchamp-des-Fontaines, et, d'autre part, du Département de Loire-Atlantique, pour les autres parcelles à usage agricole, listées par la DGFIP.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

POUR	17	Présents : Bernard AUBRAYE, Romain BUGEL, Fanny BURBAN, Pierre CHARRIER, Patricia CORNET, Marine GUILLOUX, Patrick MAILLARD, Ghyslaine MORTIER-DORIAN, Jean-Paul NAUD, Laurent PAPIN, Dominique PERRAUD, Maurice PERRAIS, Marie-Annie RUIZ Représentées : Nathalie MARAIS-CHARTIER, Jean-François COYARD, Pauline POTEL, Isabelle PROVOST,
CONTRE	/	/
ABSTENTION	/	/

- **SE PRONONCE** pour la renonciation du droit de priorité de la commune tel qu'indiqué ci-dessus.

Aménagement : Bilan de clôture de la ZAC des Tannerettes

M. Le Maire expose :

Par convention en date du 14 mai 2004, reçue en Sous-Préfecture de Châteaubriant le 7 juin 2004, la commune de Notre-Dame-des-Landes a concédé à Loire-Atlantique Développement – SELA (LAD-SELA) l'aménagement et la commercialisation de la ZAC des Tannerettes.

Tous les terrains, propriété de LAD – SELA, ont été vendus pour l’implantation de maisons à usage d’habitation, à l’exception de l’emprise foncière des espaces publics (voirie et espaces verts) qui a été rétrocédée à la collectivité.

Le bilan financier de clôture de cette concession d’aménagement a été établi par LAD-SELA.

Ce bilan financier de clôture, dont le total est de 3 933 074.60€, fait apparaître un excédent global de 223 909.84€. En application de la convention de concession, la totalité de cet excédent, soit 223 909.84€ sera reversée à la commune par LAD -SELA dès qu’elle aura reçu l’accord du Conseil Municipal.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité de ses membres présents ou représentés, décide

POUR	17	Présents : Bernard AUBRAYE, Romain BUGEL, Fanny BURBAN, Pierre CHARRIER, Patricia CORNET, Marine GUILLOUX, Patrick MAILLARD, Ghyslaine MORTIER-DORIAN, Jean-Paul NAUD, Laurent PAPIN, Dominique PERRAUD, Maurice PERRAIS, Marie-Annie RUIZ Représentées : Nathalie MARAIS-CHARTIER, Jean-François COYARD, Pauline POTEL, Isabelle PROVOST,
CONTRE	/	/
ABSTENTION	/	/

- **APPROUVE** le bilan financier de clôture de la Zac des Tannerettes arrêté au 10 juillet 2023, dont le total est de 3 933 074.60€, et dégageant un solde positif de 223 909.84€
- **DONNE** quitus à LAD – SELA pour l’exécution de sa mission de concessionnaire qui lui a été confiée par la convention de concession reçue en préfecture le 7 juin 2004 et de se subroger en conséquence dans tous les droits et obligations de l’aménageur,
- **DIT QUE** la commune prend en charge, à compter de la date d’arrêté du bilan de clôture, l’ensemble des frais et des charges relatifs à cette opération et notamment les taxes foncières éventuellement éligibles à compter du 1^{er} janvier 2023
- **MANDATE** M. le Maire pour l’exécution de la présente délibération,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette clôture d’opération.

Aménagement : choix du scénario d’aménagement futur de la zone de loisirs

M. le Maire expose :

Dans le cadre du projet d’installation d’un city-park sur le périmètre de la zone de loisirs, le cabinet « Quarta » a été mandaté afin d’accompagner les élus pour obtenir une vision d’ensemble de cette zone, et ainsi placer les différents éléments de façon pertinente.

Une pré étude réalisée par le cabinet Quarta indiquait les limitations possibles du site en termes de zone humide, d’espèces faune et flore protégées, de dénivelé etc...

Le cabinet a ensuite réalisé une étude, en plaçant les éléments suivants :

- Un city park,
- Un skate park,
- Un boulodrome,
- Une salle de spectacle,
- Un parcours santé,
- Un parking pour les installations sportives,
- Et un parking mutualisé avec la future zone artisanale

Le cabinet Quarta a pris en compte ces éléments et les contraintes mises en valeur dans la pré étude, pour en tirer 3 scénarii :

Scénario 1 :



Scénario 2 :



Scénario 3 :



M. le Maire propose aux élus de sélectionner un des 3 scénarii, ou un mélange de plusieurs scénarii, afin de déterminer un programme d'aménagement de la zone de loisirs.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Scénario 1 : 0 voix,

Scénario 2 : 11 voix,

Scénario 2 avec modification de l'emplacement du skate park : 5 voix,

Scénario 3 : 1 voix

- **CHOISI** de retenir le scénario 2, sans apporter de modification
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document en lien avec cette affaire.

Finances : demande de subvention pour l'aménagement d'une structure « City Park » et « Skate Park », au titre du programme « 5 000 équipements sportifs » proposé par l'État.

M. le Maire expose :

Sur demande des associations sportives Landaises, et sur proposition de la commission « Sport, Loisir, Culture, Vie associative et Communication », la construction d'un citypark a été étudiée.

Un citypark, citystade, ou encore « terrain multisport » est une installation sportive regroupant un ou plusieurs terrains entourés d'une enceinte, et regroupant généralement des cages de football, des paniers de basket et des filets pour la pratique du tennis, du tennis-ballon ou du volleyball.

Dans ce contexte de crise sanitaire, une telle installation permet la pratique libre du sport pour l'ensemble des Landaises et Landais. Elle peut également être utile aux associations sportives de la commune et aux écoles.

Le projet de citypark se situera aux abords des installations sportives, sises rue Jules Verne.



Une première estimation a été réalisée suite à une rencontre organisée avec une société spécialisée dans la fourniture de ce type d'équipement. Cette estimation s'affinera suite au lancement d'une procédure de consultation, afin de désigner la société qui installera le citypark.

Une première demande de subvention a été accordée par le dispositif DSIL 2021 proposé par l'État, d'un montant de 47 644.00€.

Il est proposé aux élus de revaloriser la partie « city Park » du fait de l'inflation actuelle, et d'intégrer la partie skate Park au projet afin de mutualiser les coûts d'installation et de logistique.

Commune de Notre-Dame-des-Landes			
installation d'un City-Park			
Plan de financement prévisionnel HT			
Désignation	Dépenses	Désignation	Recettes
travaux de voirie	45 000,00 €	DSIL	47 644,00 €
achat et pose du citypark	50 000,00 €	département	
gazon synthétique	7 270,00 €	région	
rehausse de fronton	1 800,00 €	agence nationale du sport	90 000,00 €
rehausse palissade	8 600,00 €	CAF	
but basket extérieur	910,00 €	FEDER-LEADER	
piste athlétisme	4 676,16 €	ANRU-PNRU	
buts brésiliens	2 800,00 €	CCEG	
bancs assis-debout	800,00 €	autres	
corbeilles	900,00 €		
ratelier vélo	250,00 €		
fixations platines	4 800,00 €		
achat et pose du skatepark	50 000,00 €	autofinancement	40 162,16 €
Total HT	177 806,16 €		177 806,16 €

Commune de Notre-Dame-des-Landes			
installation d'un City-Park			
Plan de financement prévisionnel TTC			
Désignation	Dépenses	Désignation	Recettes
travaux de voirie	45 000,00 €	DSIL	47 644,00 €
achat et pose du citypark	50 000,00 €	département	
gazon synthétique	7 270,00 €	région	
rehausse de fronton	1 800,00 €	agence nationale du sport	90 000,00 €
rehausse palissade	8 600,00 €	CAF	
but basket extérieur	910,00 €	FEDER-LEADER	
piste athlétisme	4 676,16 €	ANRU-PNRU	
buts brésiliens	2 800,00 €	CCEG	
bancs assis-debout	800,00 €	autres	
corbeilles	900,00 €		
ratelier vélo	250,00 €		
fixations platines	4 800,00 €	FCTVA	35 000,79 €
achat et pose du skatepark	50 000,00 €	autofinancement	40 722,61 €
Total HT	177 806,16 €		
TVA	35 561,23 €		
Total TTC	213 367,39 €		213 367,39 €

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

POUR	17	Présents : Bernard AUBRAYE, Romain BUGEL, Fanny BURBAN, Pierre CHARRIER, Patricia CORNET, Marine GUILLOUX, Patrick MAILLARD, Ghyslaine MORTIER-DORIAN, Jean-Paul NAUD, Laurent PAPIN, Dominique PERRAUD, Maurice PERRAIS, Marie-Annie RUIZ Représentées : Nathalie MARAIS-CHARTIER, Jean-François COYARD, Pauline POTEL, Isabelle PROVOST,
CONTRE	/	/
ABSTENTION	/	/

- **APPROUVE** l'opération de création et d'installation d'un Citypark et du déplacement du skatepark actuel,
- **ADOpte** le plan de financement sus-présenté
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport au titre du programme « 5 000 équipements sportifs »

Finances : décision modificative n°1 du budget principal de la commune

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les dépenses qui nécessitent d'inscrire des crédits sur les opérations concernées.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
DIMINUTION DES DEPENSES				AUGMENTATION DES DEPENSES			
article	désignation		montant	article	opé	désignation	montant
				2188	106	ligne RPE - materiel divers	2 279,93 €
				231	96	presbytere	334,00 €
				2183	73	mairie - materiel informatique divers	2 386,07 €
diminution dépenses			0,00 €	augmentation dépenses			5 000,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT							
DIMINUTION DES RECETTES				AUGMENTATION DES RECETTES			
article	désignation		montant	article	opé	désignation	montant
				21		virement de la section de fonctionnement	5 000,00 €
diminution dépenses			0,00 €	augmentation dépenses			5 000,00 €
equilibre de la DM 1 Investissement							0,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
DIMINUTION DES DEPENSES			AUGMENTATION DES DEPENSES				
article	désignation		montant	article	désignation		montant
				681	dotation aux amortissements, reprecations provisions		1 963,61 €
				23	virement à la section d'investissement		5 000,00 €
diminution dépenses			0,00 €	augmentation dépenses			6 963,61 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
DIMINUTION DES RECETTES			AUGMENTATION DES RECETTES				
article	désignation		montant	article	désignation		montant
				7478	autres organismes		6 963,61 €
diminution dépenses			0,00 €	augmentation dépenses			6 963,61 €
equilibre de la DM 1 Fonctionnement							0,00 €

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

POUR	17	Présents : Bernard AUBRAYE, Romain BUGEL, Fanny BURBAN, Pierre CHARRIER, Patricia CORNET, Marine GUILLOUX, Patrick MAILLARD, Ghyslaine MORTIER-DORIAN, Jean-Paul NAUD, Laurent PAPIN, Dominique PERRAUD, Maurice PERRAIS, Marie-Annie RUIZ Représentées : Nathalie MARAIS-CHARTIER, Jean-François COYARD, Pauline POTEL, Isabelle PROVOST,
CONTRE	/	/
ABSTENTION	/	/

- ADOPTE les modifications budgétaires telles que décrites ci-dessus
- DEMANDE à M. le Maire d'inscrire ces modifications au budget principal de la commune

Finances : évolution des loyers communaux au 1er septembre 2023

Point annulé dans la mesure où la décision de « la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans » est une compétence que le conseil municipal a délégué à M. le Maire, dans la délibération 2020-041 du 15 juin 2020

Départ de Patricia CORNET à 20H33

Finances : évolution des tarifs des services enfance-jeunesse

M. le Maire expose :

Lors de la préparation budgétaire 2023, la commission finances a proposé diverses mesures afin de maîtriser au mieux le budget de fonctionnement des services Enfance-Jeunesse. Parmi ces mesures figuraient la hausse des tarifs de l'enfance-jeunesse au 1er septembre 2023, selon les modalités suivantes :

ACCUEIL PERISCOLAIRE :

	Actuellement	Au 1/09/2023
Plafond QF	1760	1760
Plancher QF	392	392
Taux d'effort «1/4 h»	0,062% x QF	0,06696% x QF
Taux d'effort «1/4 h majoré»	0,10% x QF	0,108% x QF
Tarif plafond «1/4 h»	1,09€	1,158€
Tarif planché «1/4 h»	0,24€	0,258€
Tarif plafond «1/4 h majoré»	1,76€	1,868€
Tarif planché «1/4 h majoré»	0,392€	0,416€
Goûter	0,5€	0,6€
Pénalité	10€	10€

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT :

	Actuellement	Au 1/09/2023
Plafond QF	1760	1760
Plancher QF	392	392

Taux d'effort «1/2 journée»	0,71% x QF	0,75% x QF
Taux d'effort «1/2 journée majorée»	0,85% x QF	0,8925% x QF
Tarif plafond «1/2 journée»	12,50€	12,98€
Tarif planché «1/2 journée»	2,78€	2,89€
Tarif plafond «1/2 journée majorée»	14,96€	15,44€
Tarif planché «1/2 journée majorée»	3,33€	3,44€
Goûter	0,5€	0,6€
Pénalité	10€	10€

MAISON DES JEUNES :

	Actuellement	Au 1/09/2023
Plafond QF	1760	1760
Plancher QF	392	392
Forfait adhésion	15€	20€
Taux d'effort «Ticket»	0,55% x QF	0,594% x QF
Tarif plafond «Ticket»	9,68€	10,28€
Tarif planché «Ticket»	2,16€	2,29€

PORTAGE DE REPAS :

	Actuellement	Au 1/09/2023
Prix du repas	6,5€	8€
Tarif livraison	1,5€	1,5€

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

POUR	16	Présents : Bernard AUBRAYE, Romain BUGEL, Fanny BURBAN, Pierre CHARRIER, Marine GUILLOUX, Patrick MAILLARD, Ghyslaine MORTIER-DORIAN, Jean-Paul NAUD, Laurent PAPIN, Dominique PERRAUD, Maurice PERRAIS, Marie-Annie RUIZ Représentées : Nathalie MARAIS-CHARTIER, Jean-François COYARD, Pauline POTEL, Isabelle PROVOST,
CONTRE	/	/

ABSTENTION	/	/
------------	---	---

- **APPROUVE** la hausse des tarifs municipaux tel que sus-présenté
- **DEMANDE** à M. le Maire d'inscrire ces recettes au budget principal de la commune

Enfance-jeunesse : modification des règlements intérieurs des services enfance-jeunesse

M. le Maire expose :

Lors de la préparation budgétaire 2023, la commission finances a proposé diverses mesures afin de maîtriser au mieux le budget de fonctionnement. Parmi ces mesures figuraient la hausse des tarifs de l'enfance-jeunesse au 1er septembre 2023, qu'il convient d'intégrer dans les règlements intérieurs des structures enfance-jeunesse.

Une seconde mesure a été proposée : ne plus accepter d'enfants hors commune lors des accueils de loisirs sans hébergements du mercredi et des vacances scolaires.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

POUR	16	Présents : Bernard AUBRAYE, Romain BUGEL, Fanny BURBAN, Pierre CHARRIER, Marine GUILLOUX, Patrick MAILLARD, Ghyslaine MORTIER-DORIAN, Jean-Paul NAUD, Laurent PAPIN, Dominique PERRAUD, Maurice PERRAIS, Marie-Annie RUIZ Représentées : Nathalie MARAIS-CHARTIER, Jean-François COYARD, Pauline POTEL, Isabelle PROVOST,
CONTRE	/	/
ABSTENTION	/	/

- **APPROUVE** la proposition faite d'interdire l'inscription d'enfants non-résident de la commune au service d'accueil de loisirs sans hébergement
- **APPROUVE** la proposition de modification des règlements intérieurs des structures enfance-jeunesse en découlant.

Intercommunalité : avenant à la convention du service commun « informatique »

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-4-2 ;

Vu le projet d'avenant à la convention de service commun joint à la convocation ;

Considérant que le temps d'élaboration et de refonte de la nouvelle convention régissant les modalités de fonctionnement du service commun informatique n'a pas permis de la mettre à jour à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant la commune intention des parties de maintenir le fonctionnement de ce service mutualisé et d'élaborer, dans un souci d'actualisation, une nouvelle convention qui doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2024 ;

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

POUR	16	Présents : Bernard AUBRAYE, Romain BUGEL, Fanny BURBAN, Pierre CHARRIER, Marine GUILLOUX, Patrick MAILLARD, Ghyslaine MORTIER-DORIAN, Jean-Paul NAUD, Laurent PAPIN, Dominique PERRAUD, Maurice PERRAIS, Marie-Annie RUIZ Représentées : Nathalie MARAIS-CHARTIER, Jean-François COYARD, Pauline POTEL, Isabelle PROVOST,
CONTRE	/	/
ABSTENTION	/	/

- **APPROUVE** les termes de l'avenant à la convention de service commun informatique
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant sus mentionné

Bâtiments communaux : décision quant au mode de gestion du futur chantier du bâtiment « 3 rue de Nantes ».

M. le Maire expose :

Faisant suite à la discussion de la commission finances, portant sur le projet de tiers lieu, vous trouverez ci-joint les comptes rendus des 4 réunions du groupe de travail, dont je vous résume l'essentiel :

Le groupe de travail souhaite créer un tiers lieu regroupant la bibliothèque actuelle, qui sera au passage agrandi vu l'exigüité des locaux actuels (pour rappel, la DRAC recommande un bâtiment faisant 0.07m²/habitant, soit 163m² pour Notre-Dame-des-Landes).

Il est proposé de ne pas créer un espace « bibliothèque » et un espace « tiers lieu » mais bien un espace commun aux deux usages, avec meubles facilement mobilisables pour agencer la salle en fonction des besoins.

Les usages proposés sont :

- Jeux de société (sur place, pas de prêt)
- Repair'café
- Espace projection
- Co-working
- Lieu d'expositions
- Lieu de réunion / associatif
- Facilitateur numérique / accès à internet

En termes de travaux, le groupe de travail a proposé :

- Reprise du sol
- Reprise des peintures
- Achat de matériel professionnel pour la bibliothèque (étagères, rayonnage)

Côté informatique, il faudrait ajouter :

- Installation d'un pont radio
- Vérification de la conformité électrique
- Installation d'interrupteurs
- Installation de prises électriques
- Installation de prises RJ45
- Installation d'une baie de brassage, avec switch et serveur
- Aménagement des deux espaces extérieurs
- Vérification de l'accessibilité du bâtiment au regard des critères légaux
- Achat et installation de matériel informatique
- Aménagement d'un bureau pour le personnel communal
- Aménagement de parkings
- Aménagement de cloisons intérieurs (évoqué en commission finances du 06/07/2023).

Sur ces travaux, la mairie peut prétendre à plusieurs subventions :

- La DRAC finance les meubles (et l'informatique) à minima 35%, bonifié en 2025 entre 5 et 10%
- Sur un plan immobilier, la DRAC ne finance que les très gros travaux. Il faudra donc demander de la DETR/DSIL sur ce volet, ou du fond vert si le projet a une ambition écologique (photovoltaïque, isolation...)

Les critères imposés par la DRAC pour financer sont :

- 0.07m²/habitant, soit 163m² minimum pour la commune
- 2€/habitant de budget de fonctionnement, déjà mis en place par la commune depuis 2021
- 1 Equivalant Temps Plein (ETP) pour 2000 habitants, soit 1.25ETP. À l'heure actuelle il manque 0.75ETP. Si cet ETP est utilisé dans le but d'étendre les horaires d'ouverture, 80% de son salaire est pris en charge, de façon dégressive jusqu'à 40%, actuellement sur 5 ans, probablement augmenté à 8 ans en 2025. Cette probable augmentation reste cependant à confirmer par la DRAC.

Au vu de l'envergure de ce projet, il est proposé au Conseil Municipal de débattre sur la nécessité de se faire accompagner sur la préparation (détermination des besoins, chiffrage, calendrier, rédaction des marchés publics) et le suivi des travaux (préparation du chantier, suivi des entreprises, réception du bâtiment).

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

POUR	15	Présents : Bernard AUBRAYE, Romain BUGEL, Fanny BURBAN, Marine GUILLOUX, Patrick MAILLARD, Ghyslaine MORTIER-DORIAN, Jean-Paul NAUD, Laurent PAPIN, Dominique PERRAUD, Maurice PERRAIS, Marie-Annie RUIZ Représentées : Nathalie MARAIS-CHARTIER, Jean-François COYARD, Pauline POTEL, Isabelle PROVOST,
CONTRE	/	/
ABSTENTION	1	Pierre CHARRIER,

- **DECIDE** de recourir à un Assistant à Maitrise d’Ouvrage pour la réalisation des travaux du bâtiment « 3 rue de Nantes ».

Relevé de décisions

Néant.

INFORMATION DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire lève la séance à 21H34.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée le **lundi 11 septembre 2023.**

Date d’affichage :

Le Maire,

Jean-Paul NAUD

Le secrétaire de séance,
